



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 28 mars 2024 à 19 heures 00

DELIBERATION N° 09-2024

Date de convocation : 20 mars 2024

Président : M Eric Le Bour

Secrétaire de séance : Mme Magalie Kersauzon

Membres en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Plouescat s'est réuni le jeudi 28 mars 2024 à 19 heures 00, sous la Présidence de M Eric Le Bour.

Etaient présents :

M Eric Le Bour, Mme Laurence Méar, Mme Claudie Péron, Mme Magalie Kersauzon, Mme Maiwenn Morvan, Mme Monique Le Duff, Mme Geneviève Sabathé, M Yves Abiven, Mme Mireille Guillou, M Christian Masson.

Absents excusés ayant donné procurations :

Mme Evelyne André a donné pouvoir à M Yves Abiven.

Absents excusés :

M. François Roué, Mme Magali Roué.

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Dispositif argent de poche – Conditions et ouverture d'une régie d'avance

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent mettre en place le dispositif argent de poche à l'attention des jeunes Plouescatais, ils ont fixé, à l'unanimité les modalités suivantes :

- Tranche d'âge = de 14 à 18 ans,
- Durée des missions = 3h30 dont 30 minutes de temps de pause,
- Indemnisation : 20€ par demi-journée,
- Nombre de mission / an / jeune = 3 actions maximum,
- Nature des missions = nettoyage des plages, entretien du cimetière,...

Le conseil d'administration autorise le Président à ouvrir une régie d'avance pour ce dispositif.

La secrétaire de séance,
Magalie Kersauzon

Le Président,
Eric Le Bour.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le 10/04/24